

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS ( 48 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. PREHER, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. GUERIN, Mme MERY, MM. BARAUDON, AUDEBERT, PINNEAU, Mme CARDINEAUX, Mme VASLIN, MM. BARBOT, HENEAU, Mme BARREAU, M. BLIN, BONNET, Mme DESPAS, MM. FAGES, GAUTHIER, Mme TEXIER, GUIMARD, LAUMONIER, Mme PIAULET, M. SULLI, Mme CHABOT, MM. D. GAUTHIER, PEROCHON, Mme FAVARD, MM. MARTIN, RENAULT, CHAINE, Mme CUNHA-RIBEIRO, Mme PONTHER, M. BLOSSIER.

POUVOIRS ( 4 ) : Mme METAIS, mandante, a pour mandataire M. GUERIN  
M. GANIVELLE, mandante, a pour mandataire Mme MERY  
M. CLAVE, mandante, a pour mandataire M. BARAUDON  
M. DABILLY, mandante, a pour mandataire M. CHAINE

EXCUSES ( 4 ) : MM. MATTARD, BIET, BONNARD, THENAULT

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Fonds de soutien à l'investissement public local  
Dossier de demande de subventions**

*La loi de finances pour l'année 2016 a prévu de réserver un milliard d'euros pour soutenir l'investissement public des communes et des intercommunalités.*

*Les fonds mis en oeuvre se décomposent en trois familles d'opérations :*

- *500 millions d'€ concernent des priorités d'investissement dans les communes et intercommunalités, au nombre de 7 : la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, les infrastructures de mobilité, les infrastructures en faveur de la construction de logements, les hébergements et équipements liés à l'accueil des migrants.*
- *300 millions d'€ concernent le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, pour les investissements contribuant à la réalisation d'un projet de territoire transversal et cohérent, et leurs groupements.*
- *200 millions d'€ relèvent de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux, la D.E.T.R.*

*La Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est dotée de 44 370 803 € au titre de la première enveloppe de 500 millions d'€, et de 27 274 841 € au titre de la seconde enveloppe de 300 millions d'€.*

*Ces fonds sont destinés à des opérations dont les autorisations d'engagement seront opérées avant le 31 décembre 2016. Il s'agit par conséquent de projets d'investissement déjà suffisamment matures pour être présentés, les crédits de l'Etat pouvant par la suite s'étaler jusqu'en 2020 pour tenir compte du calendrier des déclinaisons opérationnelles.*

*Ainsi, la C.A.P.C. est-elle en mesure de solliciter les crédits de ce fonds de soutien sur les nouvelles, ou ultimes, tranches de programmes déjà à l'oeuvre :*

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 29 mars 2016

n° 5

page 2/3

- *la dernière phase (n°3) du centre des archives communautaires, sur le site "Denard", à Châtellerault,*
- *le programme d'accessibilité programmée des équipements et bâtiments - AD'AP – sur le site à vocation sportive et récréative du parc de Crémault à Bonneuil-Matours,*
- *l'aménagement des espaces extérieurs du site de la Manu, en entrée et en périphérie des équipements de loisirs et de glisse (skatepark, patinoire) et des équipements culturels et touristiques de ce lieu patrimonial emblématique des bords de Vienne,*
- *la seconde tranche de réalisation de la médiathèque – tête de réseau sur le site du "château" à Châtellerault, pour compléter l'offre existante sur le niveau supérieur du bâtiment des Halles,*
- *la poursuite d'un déploiement des infrastructures de desserte numérique en haut débit, pour l'irrigation des zones d'activités économiques du territoire dans sa partie sud, à Naintré,*
- *l'amélioration de l'isolation du centre aquatique "la piscine" à Châtellerault.*

*Ces aménagements poursuivent ou parachèvent des investissements déjà engagés sur des sites, programmes ou équipements communautaires structurants pour le territoire. Ils auront un impact direct sur l'économie locale des entreprises du bâtiment et des travaux publics.*

\* \* \* \* \*

**VU** la circulaire n°5835/SG du premier ministre aux préfets en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

**VU** le courrier de Madame la Préfète de la Vienne aux Maires et Présidents d'établissements publics intercommunaux en date du 26 février 2016,

**CONSIDERANT** l'opportunité de s'inscrire dans l'éligibilité au fonds de soutien à l'investissement public local pour des opérations communautaires dont l'engagement sera réalisé dans le courant de l'année 2016,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement de ces projets,
- de solliciter les crédits du fonds de soutien à hauteur de 1 036 800 €, répartis comme suit :

Acquitté en PREFECTURE le 31/03/2016

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du conseil communautaire**

du 29 mars 2016

n° 5

page 3/3

Opération	Coût HT	Crédits sollicités
<b>Aménagement des espaces extérieurs de la Manu</b>		
Périmètre patinoire et skatepark	500 000 €	250 000 €
<b>Archives communautaires</b>		
- Phase 3	375 000 €	100 000 €
<b>Accessibilité des bâtiments et des équipements</b>		
- Parc du Crémault (Bonneuil-Matours)	176 000 €	140 800 €
<b>Médiathèque du Château (tête de réseau)</b>		
- Accessibilité, aménagement bâtiment d'angle	500 000	250 000 €
<b>Centre aquatique la piscine</b>		
- Etanchéité et complément d'isolation toit terrasse	50 000 €	40 000 €
<b>Aménagement numérique du territoire</b>		
Desserte des zones économiques en haut débit numérique	320 000 €	256 000 €

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'avancement de ce dossier, dont l'envoi aux services de la Préfecture doit être effectué avant le 8 avril 2016.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 31 mars 2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

